



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.2/2008/3
2 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Soixante-deuxième session
Genève, 18-20 novembre 2008
Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

ACTIVITÉS FUTURES DU GROUPE DE TRAVAIL

Activités de l'ex-Groupe des chemins de fer de la Conférence européenne
des ministres des transports (CEMT)

Note du secrétariat

1. À sa soixante et unième session, en novembre 2007, le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) a examiné les conséquences éventuelles de la décision de transformer le Groupe des chemins de fer de la Conférence européenne des ministres des transports en Forum international des transports et de dissoudre plusieurs de ses groupes d'experts, y compris le Groupe des chemins de fer. Il a été relevé que certaines activités menées précédemment par le Groupe des chemins de fer de la Conférence européenne des ministres des transports pourraient présenter un intérêt pour certains gouvernements membres et être transférées dans le programme de travail du SC.2. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe de travail a demandé aux pays d'examiner quelles activités pourraient être reprises dans son futur programme de travail et d'informer le secrétariat de leurs propositions (ECE/TRANS/SC.2/208, par. 22).
2. Le Groupe de travail souhaitera peut-être réexaminer la question de la poursuite éventuelle des activités de l'ex-Groupe des chemins de fer de la Conférence européenne des ministres des transports et proposer d'en inclure certaines dans son propre programme de travail pour 2008-2012. Cette mesure pourrait venir compléter ses activités en cours ou leur insuffler un nouvel élan. Idéalement, l'inclusion de nouveaux éléments dans le programme de travail ne devrait pas nécessiter la mobilisation de ressources supplémentaires pour assurer les services

fonctionnels du secrétariat. Afin de faciliter l'examen d'éventuelles activités de travail futures, le secrétariat a établi l'annexe ci-après, qui présente les éléments du programme de travail du Groupe des chemins de fer de la Conférence européenne des ministres des transports qui ont été sélectionnés par les pays participants.

Annexe

Éléments divers du programme de travail du Groupe des chemins de fer de la Conférence européenne des ministres des transports

I. OBJECTIFS

a) Formuler des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité des chemins de fer et la contribution de ceux-ci au développement économique national et international.

b) Le succès se mesurera à la capacité du Groupe à contribuer à l'élaboration de politiques nationales et à informer les ministres des faits nouveaux pertinents dans les pays membres et les membres associés.

II. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL AU COURS DE LA PÉRIODE 2000-2003

A. Réforme réglementaire

1. Les travaux relevant de cette rubrique générale étaient au cœur des activités de la CEMT. Un examen général des progrès accomplis en 2003 a été envisagé afin d'actualiser le rapport de la CEMT sur la réforme des chemins de fer. Cette question doit encore faire l'objet d'un examen.

2. Les points pertinents sont les suivants: tarification dans le domaine des infrastructures, fusions, acquisitions et alliances, réduction des coûts des services ferroviaires (point restant à examiner) et financement novateur (point restant à examiner).

III. INTEROPÉRABILITÉ ET PASSAGE DES FRONTIÈRES

3. La supervision des progrès en ce qui concerne l'amélioration du passage des frontières est obligatoire en application de la résolution 99/2. Les efforts en matière de surveillance déployés actuellement par la CEE devraient constituer une base de travail. Le Groupe des chemins de fer devrait examiner, de concert avec le Groupe de l'intégration, la meilleure façon de s'acquitter de cette obligation en utilisant des indicateurs significatifs.

IV. NOUVEAU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2004-2006

4. Questions pouvant être examinées par le Groupe des chemins de fer dans le cadre du nouveau programme de travail:

A. Supervision de l'application de la résolution 2002/1 sur le développement des chemins de fer européens

a) Évaluation systématique des politiques pertinentes dans chaque pays membre;

b) Examens collégiaux approfondis d'un petit nombre de pays volontaires;

c) Augmentation du nombre de pays examinés dans le cadre d'auto-évaluations et avec l'aide de consultants.

B. Points reportés du programme précédent

a) Tarification dans le domaine des infrastructures;

b) Investissements servant au financement des infrastructures;

c) Supervision des progrès concernant l'amélioration du passage des frontières.

C. Nouveaux points

1. Aspects sociaux

5. La Belgique a proposé que les aspects sociaux du transport ferroviaire fassent l'objet d'un examen. Cette proposition a reçu l'appui de plusieurs pays. Un Livre blanc de la CEE sur la question était en cours d'élaboration, qui portait sur l'harmonisation des réglementations sociales, l'uniformisation des qualifications professionnelles et la consultation du personnel ferroviaire lors de décisions, en particulier celles qui ont trait à la sécurité. En premier lieu, il conviendrait d'informer le Groupe des travaux déjà accomplis dans ce domaine par la CER, l'EIM et l' UIC.

2. Obstacles à la circulation internationale du matériel roulant

6. La Fédération de Russie a demandé un examen des obstacles potentiels à la circulation internationale de son matériel roulant prévu en vertu de la directive 2001/16/CE de l'UE. Les documents de séance faisant état des préoccupations de la Fédération de Russie, partagées par l'Estonie, ont été examinés par le Groupe des chemins de fer. Pour l'heure, il a été décidé que ces questions devraient être examinées dans le cadre des discussions bilatérales qui avaient lieu entre la Fédération de Russie et la CEE.

3. Allocation d'un sillon horaire et tarification

7. La Slovénie a proposé d'examiner la façon dont les sillons horaires sont alloués (et leur tarification) dans différents pays membres. Cette procédure pourrait s'inscrire dans le cadre des examens relevant de la résolution 2002/1, mais la Slovénie a insisté sur le fait que les travaux dans ces domaines devaient tenir compte de la dimension européenne de la question, et souligné les difficultés qui se posent lorsque la méthode suivie par les pays diffère. La première étape devrait consister à examiner les travaux accomplis jusqu'à présent par le Forum Train Europe dans ce domaine ainsi que les résultats du séminaire récemment tenu par la CEE.

4. Obligations en matière de financement du service public ferroviaire

8. La Roumanie a proposé de réaliser une étude comparative des différentes façons dont les pays de l'UE et les pays membres associés s'acquittent de leurs obligations financières en matière de financement du service public ferroviaire en application du Règlement n° 1191/69/EEC.